



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 1 sur 3

Réunion du 5 janvier 2026

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mme DELORT Catherine. MM. BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. REPENTIN Eric.

Absents : Mme DUTHIN Patricia. M. KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

COUPE ARISTIDE METAYER – (amende 35 €) :

PÉRIGNY FC 2 – match n° 55202805 du 20/12/2025

U12-U13 – (amende 20 €) :

D4 Poule I – LALEU PALLICE AAAM 2 – match n° 54014236 du 17/12/2025 (1^{er} forfait)

FORFAITS GÉNÉRAUX

VÉTÉRANS – (amende 40 €) :

ENT ST JUST/BOURCEFRANC 2.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

FEUILLES DE PLATEAUX / DÉFIS U11 du 27/09/2025 – (amende 20 €) :

ENT.SOUBISE PORT DES BARQUES.

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

VÉTÉRANS – (amende 12 €) :

ST ROGATIEN FC 3.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 2 sur 3

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 53962261 du 26/10/2025 en D3 POULE C BOURCEFRANC CHAPUS 1 – CABARIOTAISE AS 2 :

Dossier traité par la Commission de Discipline dans le PV n°18 du 17/12/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission de discipline décide de sanctionner, le club de Cabariot de la perte de la rencontre, par abandon du carré vert à la 77^{ème} minute, par le score du match de 6-0,
 - ⊕ Le dossier est transmis à la Commission des Championnats Coupes et Challenges pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.

Match n° 54011711 du 15/11/2025 en D4 POULE C ST PORCHAIRE CORME ROYAL 2 – ENT ST ROMAIN/MEURSAC 1 :

Dossier traité par la Commission de Discipline dans le PV n°18 du 17/12/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ En vertu de l'application de l'art. 151 des RG de la FFF, (participation à plus d'une rencontre au cours de 2 jours consécutifs), la Commission de discipline sanctionne le club ENT ST ROMAIN/MEURSAC 1 de la perte du gain du match en référence soit – 3 points et – 1 point de pénalité. Score de 3 à 0 au bénéfice du club de ST PORCHAIRE CORME ROYAL.
 - ⊕ Le dossier est transmis à la Commission des Championnats Coupes et Challenges pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 55061521 du 09/11/2025 en CHALLENGE DES RÉSERVES SEUDRE OCÉAN FC 2 – PONS US 2

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°4 du 10/12/2025 qui a pris la décision suivante

La commission litige et contentieux reprend le dossier mis en instance, objet du PV n°3 en date du 19 novembre 2025 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe SEUDRE OCEAN FC d'un joueur, licence n° 2546380034 en état de suspension, en date du 03/11/2025.

- Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain. Et n'inflige aucune sanction supplémentaire au joueur.
- La commission rétabli Le club de FC SEUDRE OCEAN dans ces droits.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 3 sur 3

RÉSERVES – RÉCLAMATIONS

Rectificatif au PV n°2 du 22/10/2025

Match n° 53966257 du 05/10/2025 en D4 Poule B ANDILLY AS 1 – ST HIPPOLYTE ES 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°4 du 10/12/2025 qui a pris la décision suivante :

Suite à la prise de contact avec le service juridique de la LIGUE, il s'avère qu'un Club en 4^{ème} division en infraction de l'arbitrage à le droit de mettre 6 mutés sur la feuille de match.

- ➡ De ce fait la Commission litiges et contentieux rétabli le club de **ST HIPPOLYTE** dans ces droits.
- ➡ Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

COUPES ET CHALLENGES

Clubs présents au DISTRICT DE LA CHARNETE MARITIME le 5 janvier 2026 à 19 heures pour le tirage de la COUPE ARISTIDE METAYER, du CHALLENGE DE LA CHARENTE MARITIME et du CHALLENGE des RÉSERVES :

- **ANGOULINS JS**
- **BRAMERIT ES**
- **F.C AVENIR ST FORTAIS**
- **LA JARRIE FC**
- **LA ROCHELLE ES**
- **SAUJON US**
- **ST JEAN D'ANGELY SC**

La prochaine réunion aura lieu lundi 19/01/ 2026 à 17h30

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT